



II. Cadre de la candidature Maurienne Galibier 2021 - 2027



2.1. BILAN DU PROGRAMME 2017-2020

– 2.1.1. Bilan quantitatif

L'Espace Valléen Maurienne Galibier répond dans son ensemble à la stratégie touristique présentée et validée par les financeurs en 2017.

Pour rappel, la stratégie menée au cours de la précédente programmation était déclinée en trois axes :

- Se positionner sur l'itinérance,
- Une singularité à mettre en avant et à traduire en offres expérientielles pour ses clientèles cibles en quête de sens,
- S'appuyer sur ses ressources en les confortant.



64 % des opérations sont achevées ou en cours de réalisation

25



Cofinancements mobilisés dans le cadre de la programmation Espace Valléen 2017-2020



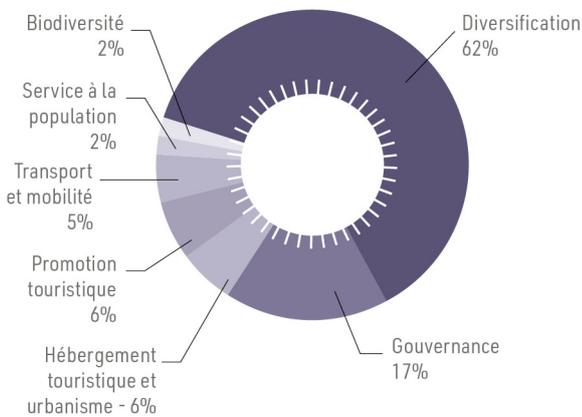
Bilan quantitatif de de Maurienne Galibier et comparaison avec l'ensemble des Espaces Valléens

VENTILATION PAR THÉMATIQUE DU NOMBRE DE PROJETS ENREGISTRÉS

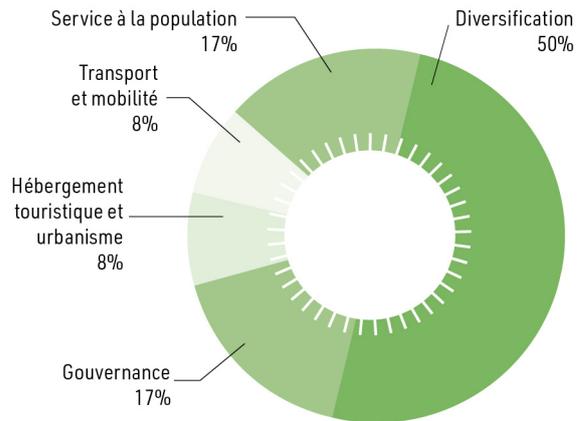
(au 30 juin 2020)

Dans l'ensemble des territoires

- 6 projets sur 10 visent la diversification touristique -



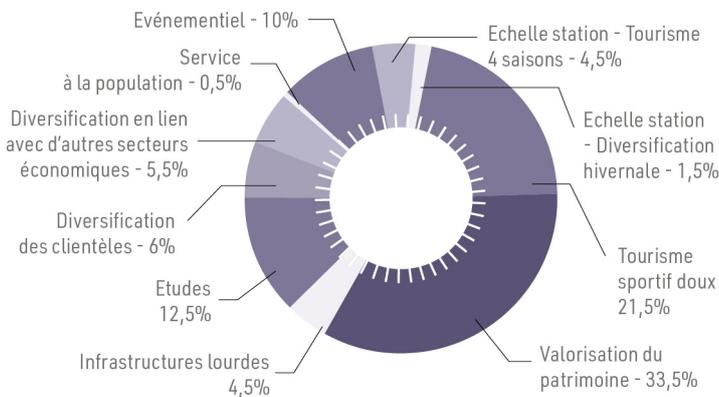
Espace Valléen Maurienne Galibier



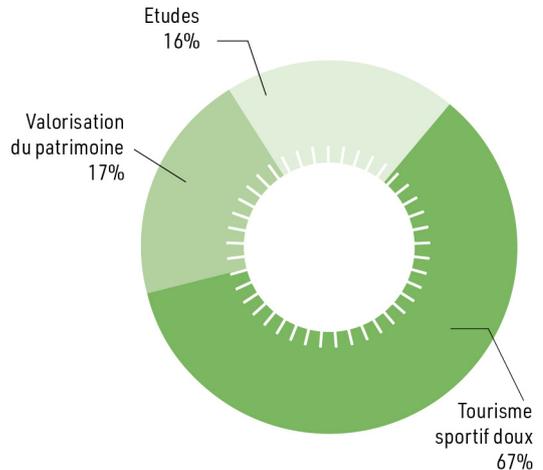
RÉPARTITION DES PROJETS PAR TYPES DE DIVERSIFICATION

Dans l'ensemble des territoires

- 1/3 des projets de diversification porte sur la mise en valeur des richesses patrimoniales des Espaces Valléens -
 - 94% des projets ont été conduits hors du périmètre des stations -



Espace Valléen Maurienne Galibier



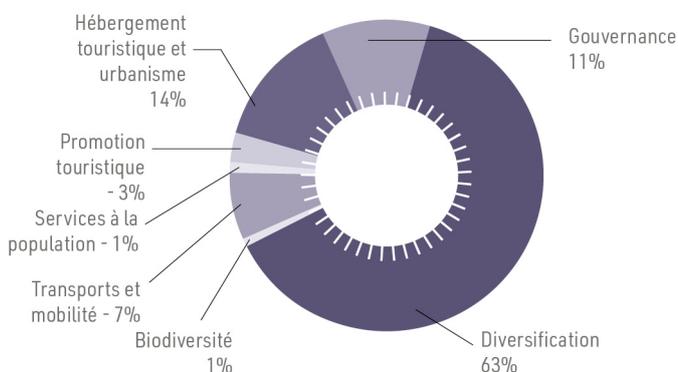
Bilan quantitatif de de Maurienne Galibier et comparaison avec l'ensemble des Espaces Valléens

VENTILATION FINANCIÈRE PAR THÉMATIQUE DE PROJET (Coût total éligible des projets enregistrés)

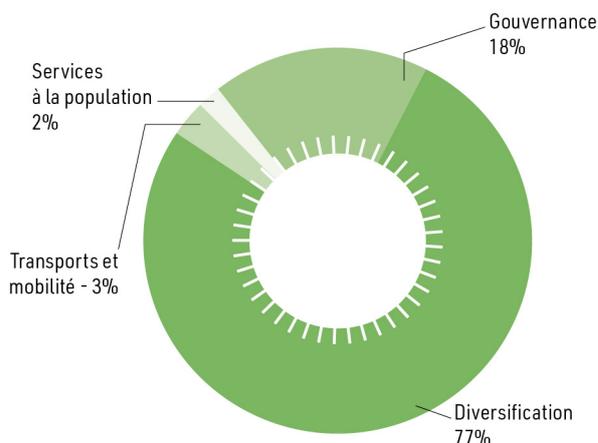
(au 30 juin 2020)

Dans l'ensemble des territoires

- 6 projets sur 10 visent la diversification touristique -



Espace Valléen Maurienne Galibier



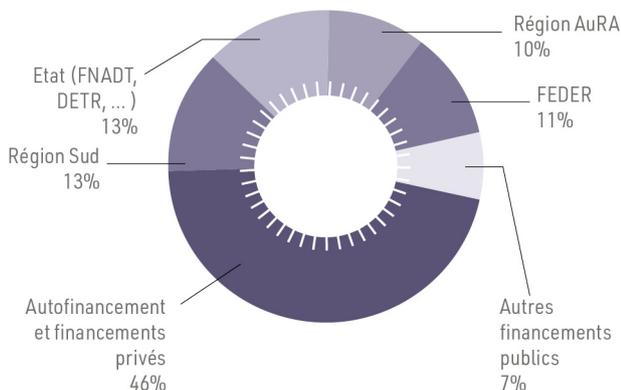
27

RÉPARTITION DES SOMMES ALLOUÉES PAR TYPE DE FINANCEUR (Ensemble des projets enregistrés)

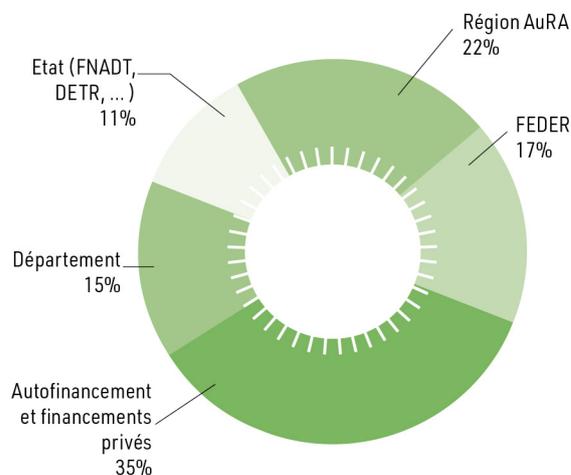
Dans l'ensemble des territoires

- 1/3 des projets de diversification porte sur la mise en valeur des richesses patrimoniales des Espaces Valléens -

- 94% des projets ont été conduits hors du périmètre des stations -



Espace Valléen Maurienne Galibier



Trois opérations ne figurant pas dans le plan de financement n'ont pas été incluses (Service à la population : 2 565 428,14 € - Diversification tourisme sportif doux : 152 234,47€ - Hébergement touristique : 187 580 €)

– 2.1.2. Bilan qualitatif

2.1.2.1. Opérations non réalisées

Parmi les 14 opérations prévues dans le plan d'action, 5 n'ont pas été réalisées et n'ont pas fait l'objet de financement au titre de l'Espace Valléen. Il s'agit ainsi des opérations suivantes :

- **FA2b - Mise en œuvre [des actions définies au cours de l'étude mobilité FA2a)** : les quatre années de la précédente programmation ne nous ont pas permis de mener à bien cette opération dans les délais nécessaires à sa bonne réalisation, l'étude préalable ayant été initiée en 2019 et s'étant terminée au cours de l'année 2020 malgré le contexte sanitaire,
- **FA4b - Développement d'un outil numérique pour informer, promouvoir, commercialiser** : cette opération n'a pas eu lieu en raison du changement d'objet de l'opération FA4a qui visait à mener une étude sur l'itinérance et de l'absence de recrutement d'un.e chargé.e de commercialisation, par ailleurs cette opération et notamment la création d'un site web et d'une place de marché seront certainement des missions amenées à être confiées au futur OTI Maurienne Galibier toujours en cours de structuration,
- **FA6a - Développement de circuits d'interprétation médias** : le territoire ne s'est pas emparé de cette opération, peu de projets structurants ont été envisagés jusqu'à présent. L'opération FA5b comprend cependant la création d'un sentier ludo-pédagogique inauguré au cours de l'été 2021.
- **FA8a - Outil d'analyse fine de la structuration des lits et de son évolution** : l'opération a été réorientée vers la réalisation d'une étude sur la connaissance du parc immobilier touristique sur l'ensemble du territoire Maurienne Galibier et la mise en place d'une politique immobilière de loisir partagée par l'ensemble du territoire et financées dans le cadre du CTS Maurienne,
- **FA9a - Gestion pastorale et génie écologique des milieux à enjeux environnementaux** : cette opération ne faisait pas partie des priorités du territoire et les acteurs locaux ne se sont pas emparés du projet.

2.1.2.2. Opérations réalisées et en cours de réalisation

Parmi les 14 opérations prévues dans le plan d'action, 9 sont achevées ou en cours de réalisation et ont bénéficié de subventions dans le cadre de la programmation Espace Valléen. Il s'agit ainsi des opérations suivantes :

- **FA1a - Elaboration du schéma [de cohérence des sentiers]** : cette opération a permis de réaliser un diagnostic des sentiers et des itinéraires de randonnée existants, de leurs qualités, et de leurs modes de gestion avant de prioriser les 500 kilomètres d'itinéraires (de proximité et d'altitude) structurants et/ou présentant un intérêt particulier (patrimoine, paysage...) puis de définir un plan de travaux pluriannuel pour requalifier, signaler et baliser l'ensemble du réseau,
- **FA1b - Ingénierie [pour la mise en œuvre du schéma de cohérence des sentiers]** : cette opération a permis le recrutement et le financement du poste "Chargé.e de Mission Activités de Pleine Nature" sur une durée de deux ans afin de mettre en place les actions définies dans l'étude de schéma de cohérence des sentiers et l'ensemble des autres projets relatifs aux activités de pleine nature.
- **FA1c - Mise en œuvre du schéma de cohérence des sentiers** : cette opération a permis la requalification des sentiers et chemins le nécessitant, le balisage et la mise en place d'une signalétique homogène et conforme avec les préconisations de la FFRP et du Département de la Savoie, la réalisation de documents de promotion, la pose de mobiliers d'agrément et l'acquisition d'équipements numériques permettant le suivi des opérations d'entretien et de fauchage en temps réel par le maître d'ouvrage,
- **FA2a - Etude-Action Mobilité** : La mobilité est une problématique récurrente en Maurienne-Galibier autant pour la population locale que touristique, aussi l'étude réalisée par ITEM a permis : de définir une stratégie globale des déplacements en ayant une approche multimodale à l'échelle communautaire et en lien avec les polarités voisines; de prendre en compte la mobilité touristique et locale; d'intégrer la mobilité dans la dynamique engagée en matière de développement du territoire et de développement durable; de sensibiliser les acteurs du territoire au développement des alternatives à l'autosolisme notamment auprès des hébergeurs. Le schéma de mobilité et ses actions constitueront la feuille de route opérationnelle du territoire Maurienne-Galibier en matière de mobilité avec un programme adapté aux besoins du territoire.

- **FA4a - Etude-Action [autour de l'itinérance]** : transformé en étude de la stratégie touristique du territoire, cette opération a permis de dégager les grands axes qui constituent aujourd'hui la feuille de route du développement touristique Maurienne-Galibier
- **FA5b - Valorisation du Fort [du Télégraphe]** : cette opération a permis de redonner une valeur touristique à l'emblématique Fort du Télégraphe qui surplombe la vallée. Toujours en cours, cette opération aura permis de créer un sentier ludo-pédagogique immersif et participatif entre le col du Télégraphe et le Fort autour de l'histoire militaire de la vallée de la Maurienne et du massif alpin, il permettra la mise en lumière nocturne de ce patrimoine remarquable au cours du printemps 2022 et permettra également la mise en place d'une scénographie sommaire à l'intérieur du fort pour venir agrémenter le parcours de visite proposé par les guides du patrimoine
- **FA5c - Rénovation et valorisation de la via-ferrata [du Télégraphe]** : cette opération a permis de sécuriser la via-ferrata du Télégraphe ne répondant plus aux normes de sécurité en vigueur, de concevoir et d'installer la signalétique dédiée à cet équipement sur les tronçons et sur les accès. Elle permettra enfin de rééquiper la partie Est de la via-ferrata et de proposer une boucle familiale accessible à la demi-journée au départ du Fort et du Col.
- **FA7a - Diagnostic de la saisonnalité** : L'amélioration de la qualité des vies des saisonniers et des pluriactifs est une préoccupation importante du territoire Maurienne-Galibier, ceux-ci étant un maillon essentiel à la qualité de l'accueil des destinations. L'étude réalisée par MDP a permis d'établir un diagnostic en termes d'hébergement, de structures, de services dédiés, de mobilité, et de définir les enjeux et les moyens d'actions pour répondre aux besoins des quelques 1314 saisonniers en saison d'hiver et 459 en saison d'été. Les conclusions en terme d'hébergement ont été reprises dans la convention signée avec l'Etat et toutes les communes membres de Maurienne-Galibier le 26 décembre 2019 engageant ainsi les signataires à mettre en œuvre les actions identifiées. Parmi elles, sont prévus notamment le recrutement d'une ressource dédiée et la création d'un site internet à destination du public saisonnier. Les conclusions de l'étude se recoupent également avec celle de l'étude mobilité et font ressortir également la problématique mobilité pour les saisonniers.
- **Fa11 - Ingénierie** : cette opération a permis de soutenir le recrutement par la Communauté de Communes Maurienne Galibier, d'une chargée de mission dédiée à l'animation du programme Espace Valléen Maurienne Galibier et au suivi des actions pendant les trois années de vie du programme.



2.1.2.3. Opérations réalisées en dehors de l'Espace Valléen

En complément des projets portés et financés dans le cadre du programme Espace Valléen, d'autres projets ont été portés par le territoire au service de son développement touristique. Il s'agit ainsi des projets suivants :

- **Equipements cyclo** : Grâce au dispositif TEPOS/TEPCV et à la convention signée à l'échelle du Pays de Maurienne, pilotée par le Syndicat du Pays de Maurienne, le territoire Maurienne-Galibier a pu être doté d'équipements pour la clientèle cyclo (cyclotourisme et VTT). Ainsi, ont été installés : borne VAE en libre service, bornes de recharge vélos, stations multiservices de réparations, lavage et gonflage, bornes mixtes vélo-voitures. Ce maillage du territoire permet de répondre pour partie aux attentes de la clientèle et devra être complété par l'installation de bagagerie automatique, de service de portage de bagages pour les touristes en itinérance, de bornes automatiques complémentaires et de stations VAE notamment sur le versant adret qui ne dispose pas d'offres de locations privées.
- **Itinéraires VTTAE** : En réponses aux attentes et besoins des clientèles, le territoire s'est doté de boucles de VTT/VTTAE de tous niveaux pour permettre la découverte de ses chemins, de ses paysages et de ses patrimoines,
- **Espace Maurienne Galibier** : Point essentiel de la stratégie touristique du territoire, le pôle accueil et de services se doit d'être un lieu partagé et de vie tout au long de l'année, permettant d'accueillir tant la population locale que les touristes et conjuguera ainsi les notions de lien, de découverte et d'animation du territoire. Participant à l'attractivité du bourg centre de ST MICHEL DE MAURIENNE, il captera les visiteurs avec une mise en scène innovante, attrayante et immersive. Véritable vitrine du territoire, il répondra également à l'objectif de valorisation des savoir-faire et des produits locaux. La filière vélo comme moteur, de nombreux services accessibles 24h/24 y sont installés : distributeurs automatiques de produits locaux, bagagerie connectée, espace douches/sanitaires, qui contribueront à l'attribution du label vélo auquel prétend cet espace.
- **Développement des circuits courts** : dans le cadre de la réalisation de l'Espace Maurienne Galibier et de la valorisation des patrimoines du territoire, les circuits courts se sont révélés être des vecteurs essentiels des savoir-faire patrimoniaux et culinaires du territoire. Ainsi les producteurs et artisans sont accompagnés dans leur structuration et deviendront un des maillons essentiels au fonctionnement de l'équipement en ayant la gestion de distributeurs de produits locaux, mais aussi en participant à son animation et à la réalisation des espaces scénographiques sur la thématique "saveur".
- **Politique immobilier de loisirs** : La politique immobilière de loisirs mise en œuvre par Maurienne-Galibier est le fruit de l'étude stratégique de développement touristique du territoire qui prévoyait un axe pour l'optimisation de l'hébergement de loisirs avec une connaissance du parc d'hébergement et le développement de l'animation du réseau des acteurs. Cette opération est pilotée par la CCMG en lien étroit avec les offices du tourisme du territoire. Aidée par le Département de la Savoie, elle permet au territoire d'être accompagné dans la connaissance de son offre d'hébergements menée par le cabinet G2A, mais également dans le développement d'une politique incitative à la mise en location de davantage de biens. Cette politique incitative à la location est couplée à une politique de valorisation et de montée en gamme de l'immobilier du tourisme. Elle est elle-même complétée par un processus d'accompagnement à la rénovation mené par AFFINISKI et celui d'un nouveau partenaire FACE B qui peut encadrer, faire réaliser et suivre les travaux de rénovation pour les propriétaires les plus éloignés. Un guide des bonnes pratiques à l'attention des propriétaires d'hébergements touristiques a été édité également et une plateforme dédiée aux problématiques de l'immobilier de loisirs a été mise en ligne.

2.2. LES ELEMENTS A PRENDRE EN COMPTE EN VUE DE LA NOUVELLE CANDIDATURE

Au cours des démarches menées et initiées localement pour élaborer la candidature, des échanges avec les autres territoires en cours de réactualisation de leur stratégie, de la participation à des temps de réflexions avec les divers partenaires du territoire et de l'autoévaluation de la performance du territoire dans la mise en œuvre du précédent Espace Valléen, de nombreux éléments sont venus agrémenter, compléter et orienter la candidature aujourd'hui finalisée.

La catégorisation INRAE qui place le territoire Maurienne Galibier parmi les territoires à forte spécialisation touristique en raison de son économie essentiellement dépendante de l'activité touristique, la forte variabilité saisonnière de sa population, la présence d'une quantité importante de lits touristiques, de l'altitude moyenne élevée du territoire et de la présence de stations de ski alpin de grande taille et de grandes renommées. C'est ainsi que le territoire s'engage dans un réel processus de coopération entre les collectivités exerçant la compétence tourisme et dans une stratégie forte de diversification des activités pour une moindre dépendance à la ressource en neige et une meilleure gestion des flux pour limiter leurs nuisances sur les milieux naturels.

Les impacts du changement climatique révélateurs de la vulnérabilité écologique des territoires de montagne et donc de la vulnérabilité économique des territoires. C'est ainsi la totalité des activités neiges qui seront menacées et une bonne partie des activités estivales qui devront s'adapter aux aléas climatiques (précipitations, pics de chaleur...). Le territoire doit ainsi adapter localement son offre touristique pour conserver une attractivité certaine (développement des activités hors neige notamment), mais aussi s'engager dans une réelle démarche d'atténuation de son impact sur le dérèglement climatique global (mobilité, consommations énergétiques...).

Les impacts de la COVID sur les pratiques des clientèles. Ainsi les pratiques outdoor et itinérantes de pleine nature sont plus que jamais au cœur des attentes des clientèles en quête de grands espaces, de distanciation, de reconnexion avec la nature... C'est ainsi tout un pan des clientèles touristiques du territoire qui souhaite donner du sens à son séjour, en limitant l'impact des impacts directs et indirects sur les écosystèmes. Par ailleurs, la fermeture des remontées mécaniques a su mettre les stations en marche forcée à la diversification de leurs activités hivernales (re)découvertes et appréciées par leurs clientèles habituelles. De plus, l'absence des clientèles étrangers a mis en avant la nécessité de maintenir une attractivité locale et régionale propice aux courts séjours et nécessitant des offres et des services spécifiques (hébergements, mobilité...).



Les échanges et travaux menés avec d'autres Espaces Valléens qui ont fait ressortir la nécessité de communiquer davantage sur le programme, ses avantages, ses objectifs, ses réalisations; de réaliser des opérations entre plusieurs espaces valléens et de partager nos expériences et nos réalisations.

L'autoévaluation de la performance du territoire dans la mise en œuvre du précédent et premier Espace Valléen Maurienne Galibier qui a montré des difficultés dans sa gouvernance, son appropriation et sa communication, et la mobilisation des acteurs indispensables à la vie du programme. C'est ainsi fort de cette première programmation que le territoire souhaite poursuivre sa démarche de développement touristique coopérative, partagée et intégrée .

2.3. LE DEROULEMENT DES TRAVAUX DE PREPARATION DE LA CANDIDATURE

Dès le début de l'hiver 2020, la Communauté de Communes Maurienne Galibier a fait le choix de s'armer d'une Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour l'accompagner dans l'élaboration de sa stratégie et de son plan d'actions de développement et de diversification touristique intégré et partagé. Ainsi, l'élaboration et la construction de cette stratégie s'est déroulée de l'automne jusqu'au dépôt de la candidature le 30 juillet de la manière suivante :

- Une première phase d'**appropriation de la stratégie et du territoire** par les chargés de missions en charge de l'élaboration et de la réactualisation de la stratégie nouvellement arrivés au sein des équipes de la Communauté de Communes Maurienne Galibier,
- Une **présentation du programme individualisé** au cours des mois d'octobre et de novembre auprès de chacun des Maires et de leurs adjoints volontaires pour présenter le bilan du précédent programme, rappeler le fonctionnement, les enjeux, les objectifs et les évolutions des Espaces Valléens, présenter les démarches à venir pour la réactualisation de la stratégie et initier les premières réflexions,
- Une phase d'**appropriation des données stratégiques** du territoire par l'AMO au cours de l'hiver. Cette phase a permis à l'AMO de prendre contact avec les personnes ressources du territoire, réaliser une collecte documentaire et une synthèse et une analyse des données recueillies (précédentes études, précédente candidature...).
- La tenue du **COPIL de lancement** avec des élus, des acteurs du territoire et des partenaires du programme destiné à présenter les nouveaux axes et orientations des Espaces Valléens et initier les premières réflexions sur les compétences à mobiliser, la pertinence du périmètre d'action, les premières pistes d'actions et les modalités de gouvernance
- La **rencontre individuelle des communes de Saint-Michel-de-Maurienne, Saint-Martin-la-Porte, Saint-Martin-d'Arc, Orelle et Valloire** pour identifier les actions prêtes à être déployées et recueillir leurs idées et projets en faveur de la diversification touristique, de la transition écologique et de la gouvernance
- La **rencontre individuelle de la commune de Valmeinier** avec les mêmes objectifs et méthodes que ceux détaillés dans le point précédent,
- Une phase de **découverte et d'appropriation du territoire** en présence de l'AMO et des chargés de missions pour mieux percevoir les spatialités du territoire, ses reliefs, son fonctionnement, ses activités, sa mobilité et mettre en perspective sur le terrain certaines opérations évoquées au cours des entretiens individuels
- La tenue de **trois entretiens avec les acteurs des activités de pleine nature** pour envisager les perspectives de développement de ces pratiques sur le territoire et les besoins des acteurs qui les développent :
 - le 20 avril avec les acteurs de la **filière verticale** : club d'escalade "Maurienne Escalade", association de développement de la falaise de Saint-Martin-la-Porte, FFME73, élus pratiquants et guides de haute montagne
 - le 30 avril avec les acteurs de la **filière pêche** : les AAPPMA de Valloire et de Modane, représentants de la fédération de pêche de Savoie
 - le 30 avril avec les acteurs **du vol libre** : les clubs de Haute Maurienne et de l'Envol de la Croix des Fleurs, le comité départemental du vol libre. Par ailleurs des échanges ultérieurs se sont tenus avec des moniteurs et bi-placeurs du territoire
- La tenue d'un **entretien avec la Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc** représentant également les producteurs du territoire qu'elle accompagne dans leur structuration associatives pour évoquer le potentiel de capitalisation sur la démarche en cours et poursuivre le développement de cette filière sur le territoire

- La tenue d'un **entretien groupé avec l'ensemble des Offices de Tourisme** du territoire pour profiter de leurs connaissances des acteurs de leur territoire et exprimer les besoins rencontrés dans leurs structures qui seraient en adéquation avec les axes de la programmation Espace Valléen,
- La tenue d'une **réunion de présentation à destination des élus** du territoire autour des dispositifs touristiques sur le territoire et la présentation de l'état d'avancement de l'élaboration de la candidature et de la réactualisation de la stratégie le 10 juin
- La tenue d'un **atelier de concertation** pour approfondir les thématiques les moins représentées dans la candidature suivi d'un **COPIL de validation de la stratégie** élaborée, avec la présence d'élus et de socio-professionnels du territoire
- La **présentation et la validation en Conseil Communautaire** de la stratégie réactualisée

L'ensemble des phases de réalisation évoquées ci-dessus ont été menées conjointement à la rédaction de la candidature et à la réalisation d'un arbre à objectif souple et agile qui a su s'adapter aux différents apports et besoins recueillis jusqu'à sa version finale aujourd'hui présentée.



En parallèle de la démarche de concertation territoriale, l'Espace Valléen Maurienne Galibier s'est impliqué dans des travaux collectifs menés par-delà ses frontières administratives. Ainsi tout d'abord initiés avec les territoires voisins du Pays des Aiguilles d'Arves et la Haute Maurienne Vanoise, les échanges ont rapidement été étendus à l'ensemble des Espaces Valléens et ont donné lieu à des recoupements davantage thématiques. Ainsi, un cycle de visio-conférence s'est tenu de décembre à juin et sera poursuivi dès le 7 septembre pour maintenir la dynamique de coopération engagée. De nombreuses opération inter-EV ont notamment émergé a cours de ces échanges et se retrouvent aujourd'hui dans la stratégie du territoire.

- **14 décembre 2020** : échanges divers sur les actions communes
- **15 janvier 2021** : échanges divers sur les actions communes
- **01 février 2021** : échanges divers sur les actions communes
- **05 février 2021** : préparation du 22 février avec liste commune de questions pour le séminaire
- **05 mars 2021** : retours du séminaire du 22 février et point d'étape sur la candidature de chacun
- **26 mars 2021** : échanges divers
- **15 avril 2021** : rencontres entre 7 clusters et les Espaces Valléens (présentation de leur structure et de leurs actions)
- **21 avril 2021** : rencontre spécifique Belledonne, Oisans et Pays des Aiguilles d'Arves pour définir les actions communes pouvant intégrer le plan d'actions de ces trois Espaces Valléens et éviter les doublons entre nos territoires.
- **8 mai 2021** : Partage d'information sur les paramètres de candidature notamment sur l'autofinancement et le recours aux clusters et pôles thématiques et nouvelle visioconférence thématique sur les serious games
- **27 mai 2021** : Discussions autour des modalités de communication et de gouvernance ainsi que des actions inter-EV à prioriser

Les Espaces Valléens ayant participé à la démarche inter-EV



Les Clusters ayant participé à la démarche inter-EV



2.4. LES NOUVELLES PERSPECTIVES D'ANIMATION DU PROGRAMME

Pour mener à bien l'animation et la vie du programme, de la candidature à son évaluation, en passant par sa vie et son animation au quotidien, la Communauté de Communes mettra à disposition un.e chef.fe de projets disposant d'une "autorité fonctionnelle et des capacités d'actions en animation, en autonomie" pour mener à bien le suivi de l'Espace Valléen et veiller à la bonne mise en œuvre du plan d'actions. Ses missions seront donc :

- de réaliser le suivi administratif, technique, fonctionnel, budgétaire et comptable du programme, en étant l'interlocuteur des partenaires, et des temps de travail au sein du réseau des EV,
- d'accompagner les porteurs de projet sur le montage et la mise en œuvre des projets,
- de mettre en réseau, professionnaliser et sensibiliser les acteurs touristiques concernés par des journées de sensibilisation, des formations, des éductours...,
- d'assurer la coordination technique des projets portés par la Communauté de Communes Maurienne Galibier,
- de communiquer sur les projets réalisés sur le territoire et de procéder à l'évaluation des actions et du plan d'actions,
- d'organiser et animer les réunions (comité de pilotage, comité de suivi et groupes de travail) prévues dans les modalités de gouvernance,

Le.a chargé.e de missions sera soutenu.e d'un.e "VTA - Appui au Développement Territorial et au Tourisme" avec le.laquelle il.elle il partagera ses missions. Lui seront ainsi confiés :

- la constitution et le suivi des dossiers de demandes de subventions (suivi administratif, technique et financier),
- le soutien à l'animation des groupes de travail et comité de pilotage (préparation et rédaction de compte-rendu),
- la coordination technique des projets,
- la communication sur les projets mis en oeuvre sur le territoire.

Les chef.fes de projet et chargé.e.s de missions ainsi qu'un élu référent s'engagent ainsi à participer aux temps de rencontres et d'échanges du réseau des Espaces Valléens, mais aussi plus localement à s'impliquer activement dans tous les projets inscrits au plan d'actions pour apporter une aide technique et s'assurer de la bonne adéquation des projets avec la stratégie du territoire.

De nouvelles perspectives, une animation au coeur de la stratégie :

Le plan d'actions prévisionnel comprend la réalisation d'une étude de structuration de l'Office de Tourisme Intercommunal, qui, loin de s'en contenter, réévaluera les modalités d'exécution de la compétence tourisme au sein du territoire Maurienne Galibier et mettra en lumière les compétences nécessaires au bon fonctionnement de l'OTI, mais aussi celles mutualisables avec l'animation du programme Espace Valléen (communication, sensibilisation...)

Le plan d'actions comprend également la création d'un outil numérique dédié à l'animation et au pilotage efficient du programme avec notamment des outils de suivi administratif et financier; des supports et outils de communication autour de la stratégie, des réalisations locales ou d'autres Espaces Valléens, mais aussi en facilitant la mise en réseau et l'entrée en contact des porteurs de projets avec la structure pilote et le.a chef.fe de projet.

2.5. LE MODELE DE GOUVERNANCE

La programmation Espace Valléen 2021-2027 devra s'appuyer sur un réel processus de gouvernance de la destination. Aujourd'hui plus que jamais, le territoire Maurienne Galibier doit se doter d'instances de gouvernance et de pilotage fortes en mesure de porter les orientations et objectifs de la stratégie de diversification pluriannuelle.

Les modalités de gouvernance doivent tout d'abord être soutenues en amont par des actions fortes :

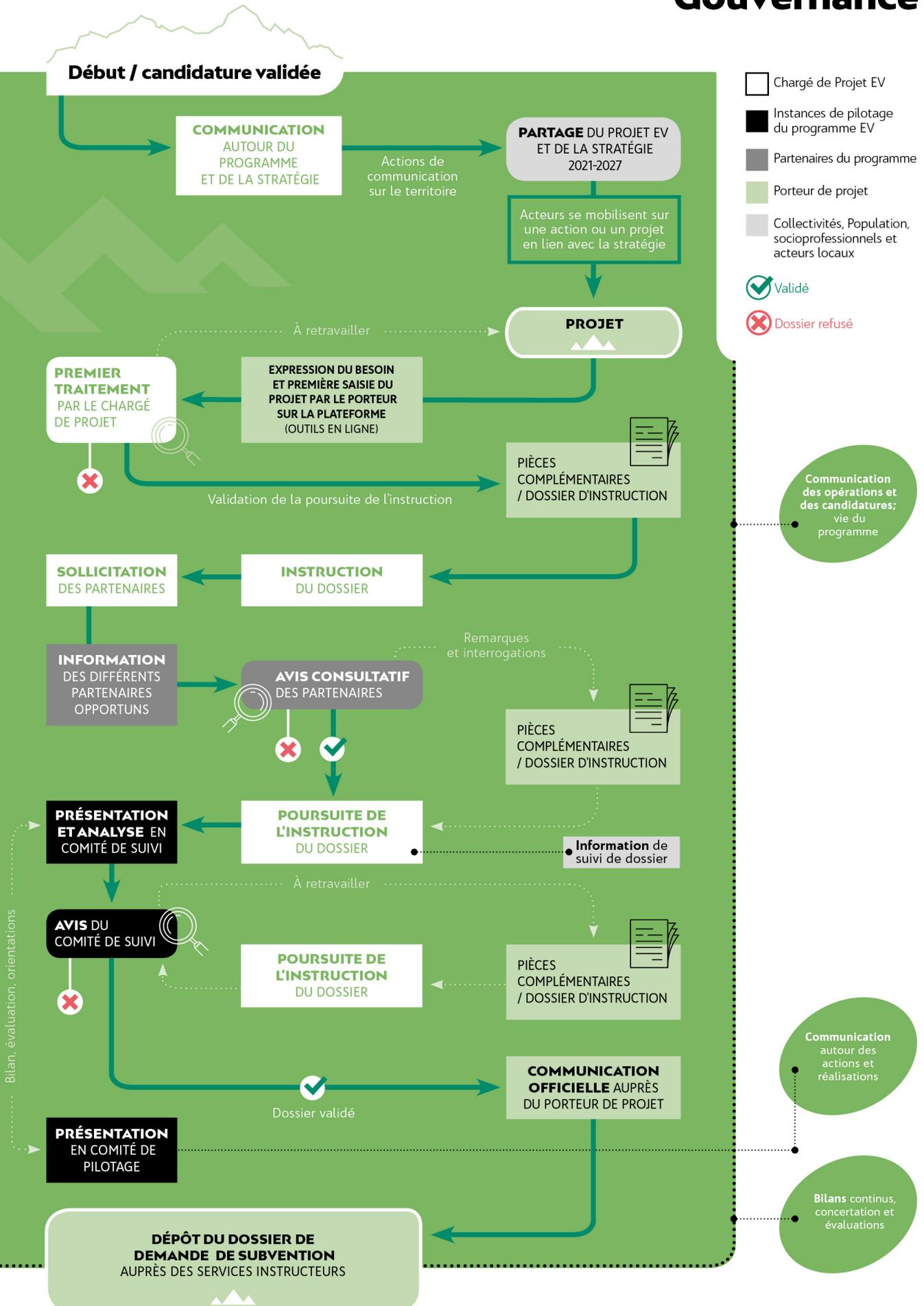
- de communication auprès des acteurs touristique, des élus, des populations... du fonctionnement et des objectifs du programme, des modalités d'implication et de portage de projet, des résultats et des projets réalisés sur le territoire...
- d'adhésion aux clusters thématiques pour créer des liens durables d'enrichissement de la stratégie,
- d'accompagnement et de suivi des porteurs de projets sur les volets administratifs, techniques et financiers,

Enfin, la gouvernance du programme et de la destination répondra aux principes schématiquement définis à la page suivante et comprendra :

- **les partenaires thématiques et financiers du programme** qui auront en charge l'évaluation de l'intérêt, de la cohérence, de la viabilité... des projets qui leur seront soumis dans leurs champs d'expertise et la production d'avis destinés à l'amélioration de la proposition du porteur de projet et constituant un outil d'aide à la prise de décision du Comité de Suivi,
- des **groupes de travaux thématiques** pluridisciplinaires pour approfondir certains aspects de la stratégie et l'enrichir le cas échéant,
- un **comité de suivi** composé des chef.fes de projet, d'un élu de chaque commune, des directeurs.rices des Offices de Tourisme, et qui pourra être ouvert selon les circonstances à des membres experts sur des thématiques qui le nécessitent. Cette instance s'assure du bon déploiement de la stratégie et du plan d'actions, et de la bonne cohérence des projets avec les objectifs poursuivis par la destination. Ainsi elle sera amenée à émettre les avis nécessaires aux porteurs de projets pour poursuivre leurs demandes de subvention auprès des financeurs, à auditionner le cas échéant certains porteurs de projets, notamment sur des projets lourds et/ou complexes, à suivre la réalisation des opérations et projets en cours...
- un **comité de pilotage** composé du comité de suivi, enrichi de représentants des socio-professionnels du territoire, et des partenaires financiers et organisationnels du programme. Cette instance se réunira une fois par an pour faire le bilan quantitatif et qualitatif des opérations menées, prioriser les opérations à déployer au cours de l'année à venir, réajuster la stratégie le cas échéant, partager les réalisations touristiques du territoire ne faisant pas appel directement au soutien de l'Espace Valléen... Cette instance annuelle se verra être également un moment de partage et de convivialité autour de laquelle des focus sur certaines réalisations pourront être présentés par les porteurs de projet et des visites de terrain pourront être organisées sur certaines réalisations.



Schéma de Gouvernance



2.6. L'AFFERMISSEMENT D'UN TISSU PARTENARIAL PLUS STRUCTURE

Les partenaires de la destination sont nombreux et variés, et vont bien au delà des seuls partenaires du programme Espace Valléen. En effet, le programme Espace Valléen doit s'articuler en synergie avec l'ensemble des autres dispositifs qui permettent la mise en oeuvre de la stratégie de diversification du territoire. On y retrouve ainsi :

Les partenaires directs du programme Espace Valléen :

- La région Auvergne-Rhône-Alpes et ses services touristiques,
- L'état par son agence nationale de la cohésion des territoires,
- L'union Européenne dans le cadre du FEDER-POIA,

Les partenaires de la stratégie de diversification :

- Le Conseil Départemental de la Savoie,
- AGATE,
- Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme,
- L'Agence Savoie-Mont-Blanc,
- Maurienne Tourisme,
- Les Offices de Tourisme du territoire,
- Les acteurs locaux,
- La population,

Le syndicat du Pays de Maurienne dans son rôle de pilote de dispositifs territoriaux :

- LEADER Maurienne,
- PPT Maurienne,
- SCOT Maurienne,
- CTS Maurienne,
- CTM Maurienne dans le cadre de la démarche Grand Chantier Lyon-Turin,
- CRTE Maurienne



Enfin les clusters thématiques et les autres Espaces Valléens s'avéreront être des partenaires privilégiés du territoire Maurienne Galibier dans sa stratégie de diversification. Ainsi les liens initiés sur la plateforme de capitalisation et poursuivis tout au long de l'élaboration de la candidature devront être maintenus et enrichis pour poursuivre les stratégies de diversification de l'ensemble des territoires et permettre une collaboration élargie bénéfique à l'ensemble du massif alpin.